

Inspection Académique des
Bouches-du-Rhône

Division des Elèves

Bureau des Examens
et Concours
DE 3

Référence
07-12-19-1051-4-DE3.doc

Dossier suivi par
Mireille PINEL
Téléphone
04 91 99 68.06
Fax
04 91 99 67 81
Mél.

ce.dp13dpgd2@ac-aix-
marseille.fr

28-34 boulevard
Charles Nédélec
13231 Marseille
Cedex 1

L'Inspecteur d'Académie,
Directeur des Services Départementaux
de l'Éducation Nationale

à

Mesdames et Messieurs les Inspecteurs de
l'Éducation Nationale chargés de circonscription

Mesdames et Messieurs les Chefs
d'Établissements et Directeurs adjoints de SEGPA

Mesdames et Messieurs les Directeurs
d'Établissements d'Éducation adaptée et spécialisée

Mesdames et Messieurs les Directeurs d'École

Marseille, le 11 Décembre 2009

OBJET : CAPA-SH (Certificat d'Aptitude Professionnelle pour les Aides spécialisées,
les enseignements adaptés et la scolarisation des élèves en situation de handicap).

Réf. : Décret n° 2004 du 05 janvier 2004 créant le CAPA-SH
- arrêté du 05 janvier 2004 relatif à l'organisation de l'examen du CAPA-SH
- B.O. spécial n° 4 du 26 février 2004
- lettre ministérielle du 17 mai 2004.
- B.A n° 477 du 07 décembre 2009.

Conformément au décret cité en référence, fixant l'organisation de l'examen pour
l'obtention du CAPA-SH, je vous informe que le registre des inscriptions sera ouvert du 14
décembre 2009 au 29 janvier 2010.

Les dossiers d'inscription sont à retirer à l'Inspection Académique – service DE 2 au
2^{ème} étage – porte 217 et devront être retournés à ce même bureau pour le 29 janvier 2010.

Les candidats qui souhaitent recevoir un dossier d'inscription devront en faire la
demande écrite en joignant impérativement une enveloppe format 21 x 29,7 libellée à
l'adresse personnelle et affranchie au tarif en vigueur.

L'examen comporte deux épreuves consécutives :

- ◆ **1 épreuve professionnelle** comportant la conduite de deux séquences
d'activités professionnelles (séquences consécutives d'une durée de 45 minutes
chacune) suivies d'un entretien d'une durée d'une heure.





- ◆ **1 épreuve orale de soutenance d'un mémoire professionnel.** La durée totale de la soutenance : 30 minutes durant lesquelles la présentation par le candidat n'excède pas 10 minutes.

Ces épreuves se dérouleront sur la même demi-journée à partir du 25 Mai 2010.

Le dépôt des mémoires par les candidats se fera à l'Inspection Académique à compter **du 10 avril 2010 jusqu'au 05 mai 2010 – 16 h 30**, date limite, ou par envoi recommandé, cachet de la poste faisant foi. Aucun retard ne sera accepté.

Vous voudrez bien informer les maîtres de votre établissement de ces dispositions.

signé

Jean-Luc BENEFIGE

Options du CAPA-SH	ENSEIGNANTS SPÉCIALISÉS CHARGÉS DE L'ENSEIGNEMENT
A	à des enfants et adolescents handicapés auditifs
B	à des enfants et adolescents handicapés visuels ou aveugles
C	à des enfants et adolescents malades somatiques, déficients physiques, handicapés moteurs
D	à des enfants et adolescents présentant des troubles importants à dominante psychologique
E	et aide pédagogique auprès des enfants en difficulté dans les écoles maternelles et élémentaires
F	et aide pédagogique auprès des adolescents ou des jeunes en difficulté
G	chargés de rééducation